

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ABSyM, préoccupée face au quasi-monopole sur le marché des logiciels pour les médecins généralistes

Bruxelles, le 7 mars 2018

L'ABSyM soutient la position du Collège de Médecine Générale à l'encontre de la situation quasi-monopolistique occupée par Corilus sur le marché des logiciels médicaux. Nous partageons leur inquiétude quant aux conséquences potentielles que cette situation pourrait engendrer en matière de vie privée et de secret professionnel médical. L'ABSyM est également alarmée face à la forte envolée des prix enregistrée depuis cette année.

Suite à de multiples absorptions successives de fournisseurs de logiciels concurrents, la firme belgo-néerlandaise Corilus détient aujourd'hui un quasi-monopole dans le secteur. Les utilisateurs de logiciels achetés se voient contraints de passer au logiciel proposé par Corilus, qui déclare enregistrer les données médicales dans le « cloud ». L'ABSyM entend disposer de solides garanties quant à la protection, quoi qu'il en coûte, de la vie privée et du secret professionnel médical.

Sa position monopolistique permet à Corilus d'augmenter fortement ses tarifs. Depuis janvier 2018, les médecins généralistes paient 37% de plus pour leur logiciel médical. Un « putsch » qui a directement soulevé une vague d'indignation parmi les médecins généralistes francophones et néerlandophones. L'ABSyM condamne toute forme d'abus lié à un monopole mais reste toutefois attachée aux principes de l'économie de marché. La situation pourrait être pire : les mutualités ou le gouvernement pourraient développer leurs propres logiciels et en imposer l'utilisation aux médecins.

Dr Marc Moens
Président de l'ABSyM